



## COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Lundi 13 février 2023 à 14h

### PROCES-VERBAL

Le Comité syndical s'est réuni le lundi 13 février 2023 à 14h au siège du Symalim.

#### Liste des présent·e·s :

#### nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5.5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	M. COLLIAT	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1

**Ont donné pouvoir:-**

M. Thiebaut à Mme Creuze  
Mme Groperrin à M. Athanaze  
M. Larive à M. Brière  
Mme Tomic à M. Chapuis

**Participaient également à la réunion :**

Symalim : M. Charles, Mme Pedoussaud, Mme Tourvieille, M. Trillat.

Segapal : M. Maury

\*\*\*\*\*

Mme Creuze ouvre la séance à 14h06 après vérification du quorum et énonciation des pouvoirs.

Mme Creuze souhaiterait désigner un.e secrétaire de séance : Acceptation de M. Ray.

**Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2022**

Cf. Procès-verbal du Comité du 9 décembre 2022 diffusé via Dematis le 06/02/2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES**

**2023-01 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021**

Présentation du dossier par Mme Tourvieille.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2023-02 Association « Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses collectivités territoriales et établissements publics » : convention année 2023**

Présentation du dossier par Mme Tourvieille.

Le SYMALIM adhère au Comité Social du personnel du Grand Lyon depuis 2002, permettant ainsi à ses agents de bénéficier d'aides financières et matérielles dans le domaine social, culturel et sportif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**FINANCES**

**2023-03 Rapport d'orientation budgétaire 2023**

En l'absence de Mme Terrier, vice-présidente aux ressources, le rapport est présenté par Mme Tourvieille.

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 a fait l'objet d'une séance de travail du Bureau syndical le 13 janvier 2023.

Mme Tourvieille indique qu'elle s'est vraiment interrogée avec M. Charles au niveau de la réhausse des participations qui fluctuent entre 9 et 10% - A périmètre constant. L'objectif étant de prendre conscience de la situation...

M. Charles confirme que ce constat est répétitif chaque année. Tout en sachant que les communes, étant alertées, ne souhaitent pas augmenter les contributions. Le Symalim prend sur ses économies pour combler le déficit. Il y a donc de vrais choix politiques à faire. Il faut sans doute chercher d'autres fonds pour le fonctionnement.

Le sujet de la DSP est déjà à régler, avec ensuite un retour prévu auprès des communes et de la Métropole. 2023 étant la dernière année de statu quo possible.

M. Vieira indique que cette question a été déjà abordée lors du dernier bureau du Symalim, et reconnaît qu'effectivement, la situation devient dramatique. Il pense qu'il reste tout de même quelques marges de manœuvre à trouver... En sachant que les choses déficitaires ne dépendent pas forcément du service public. Il est convaincu que le Symalim ne pourra pas assurer toutes les missions qui lui incombent... Cela passera en partie par une réhausse...

M. Chapuis pense qu'il faut aller jouer sur deux tableaux : comment trouver de l'argent ? et également avoir une réflexion globale sur les missions et les postes de dépense.

M. Gomez se demande s'il y a eu une baisse sur le précédent mandat.

M. Charles lui confirme qu'il y a eu deux baisses successives de 4 et 3%. Il indique que pour l'année prochaine, il y aura une concertation à réaliser auprès des collectivités.

M. Fischer remarque que le DOB présenté est identique à celui de l'année précédente. Il regrette qu'aucune solution n'émerge, et que ne soient pas trouvées de vraies solutions. Il a l'impression que rien n'a bougé, et que le Symalim est resté sur un fonctionnement ancien, avec des carrières qui rapportaient beaucoup... Les marges ont été grignotées petit à petit, et le poids aujourd'hui ne pèse que sur la participation des communes. Il va falloir réfléchir à une restructuration profonde afin d'aller trouver de nouvelles recettes, peut être en révisant les statuts et en réinventant le modèle du syndicat.

Mme Creuze remercie les intervenants pour leur analyse, et regrette qu'aujourd'hui le Symalim soit dans cette situation critique !

M. Goubet rappelle qu'ils n'ont pu que constater l'extinction des gravières. A l'époque, ils ont réfléchi à de nouvelles recettes, mais ne les ont pas trouvées... Peut-être faut-il changer la vocation du Parc, quitte à peut-être s'orienter vers des activités commerciales... Les projets seulement éducatifs n'étant pas viables... Sans solution pérenne, le budget ne pourra pas être bouclé dans 2 ans. Les communes peuvent réinjecter une fois mais ne pourront pas combler en déficit structurel.

M. Gaitet précise que des choses ont tout de même été réalisées lors du précédent mandat, notamment des licenciements, et la fermeture de la salle de sport. Le retrait du Département du Rhône a également joué... On peut regretter le fait que quand il y avait des recettes, il n'y a eu aucun investissement réalisé sur les bâtiments, d'où le fait aujourd'hui que l'on se retrouve avec des bâtiments obsolètes qui nous coûtent de l'argent, et où nous n'avons pas de moyens pour les remettre en état. Il faut bien garder en tête que quand la Métropole réduit, les collectivités membres baissent également... Mais les ratios ne sont pas les mêmes.

Mme Le Gren suggère qu'il y aurait peut-être des recettes à trouver au niveau de la ressource en eau : 1 cts par famille par exemple, pour service rendu au niveau de la protection de l'eau potable.

M. Gaitet pense que rien que 1 euro par famille et par mois sauverait le Parc.

M. Athanaze trouve que la Métropole paye déjà 90% de l'investissement et 60% du fonctionnement sur le Grand Parc, et ne peut faire plus. Le coût de l'énergie augmente aussi pour la Métropole, et fait donc face elle aussi, à des problèmes budgétaires.

M. Charles estime que nous allons vers un moment de vérité où il va falloir faire des choix, unanimes ou pas, refonder les recettes et les projets, en lien avec les communes. Le Symalim aura plus de facilité à négocier les moyens, si est démontrée l'utilité du Grand Parc.

M. Chapuis pense que là est toute la valeur du Grand Parc, réinterrogeant les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui, et se réinterroger sur les missions. Il est confiant sur la future DSP et sur le travail de 2023, tout en sachant qu'il s'agit d'une question complexe, qui entraîne des contraintes financières sur les collectivités.

M. Benzeghiba pense que cela sera une bonne chose si la DSP permet cette interrogation, qui sera la traduction de la vision du Syndicat pour le Grand Parc. Il est évident qu'il faut déjà recentrer tous les moyens que le Symalim est prêt à mettre sur ce territoire. Même si les visions ne sont pas partagées sur tous les aspects, la Ségalpal a déjà mis en place des économies de gestion depuis un certain temps. (D'où d'ailleurs, un reversement au Symalim pour les prestations non réalisées). Il rappelle l'étude de KPMG qui démontre un ratio favorable par rapport aux autres parcs métropolitains (3 fois moins cher) avec des actes sur gestion très satisfaisants. Il y aura certainement la question de la révision des statuts, chantier prioritaire sur le Syndicat, et la question de l'activité commerciale, afin d'obtenir un équilibre sur le Grand Parc.

En même temps, étant sur un lieu de captage, tout doit être effectué avec des règles, en tenant compte également des dépenses incompressibles. A voir par exemple au niveau de la gestion des déchets qui a un coût, mais qui permet de préserver la ressource en eau. Un équilibre est donc à trouver...

Mme Reveyrand remarque que l'eau est déjà taxée (pour une meilleure gestion de l'eau). Il va donc falloir réfléchir à ce point dans l'avenir.

M. Gomez indique qu'il faut un vote.

La prise d'acte du débat est donc adoptée à l'unanimité.

#### **2023-04 Fixation des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement 2023**

En l'absence de Mme Terrier, vice-président aux ressources, M. Charles présente le rapport.

Il indique que compte tenu des demandes des collectivités, et conformément au débat qui vient d'avoir lieu, les participations statutaires seront identiques à celles de l'année 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **2023-05 Convention financière EDF/ SYMALIM pour la mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre du Plan de gestion des aménagements du castor d'Europe le long de la digue du canal de Jonage – période janvier à avril 2023**

Présentation du dossier par Mme Guibert.

Mme Dehan se demande si l'intervention au printemps ne va pas perturber les petits du castor.

Mme Guibert précise que les interventions auront lieu exclusivement sur la végétation, et pas sur les huttes.

**2023-06 Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.f) » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe – Année 2023**

Présentation du dossier par Mme Guibert.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**CONVENTIONS / MARCHES / CONCESSION**

**2023-07 Compte-rendu de la commission d'appel d'offre en date du 26 janvier 2023**

M. Trillat présente le dossier de la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de centre d'excellence pour la pratique de l'aviron sur L'atol' (Pôle France).

M. Charles précise que ce dossier est lié au projet Pole Aviron Paris 2024 dont le financement n'est pas encore bouclé. La vision sera un peu plus claire semaine prochaine. A ce jour, le Symalim est en attente d'informations de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Métropole, avec de vraies incertitudes...

M. Gomez voudrait savoir si ce projet ne se fait pas, si l'on peut dénoncer le marché.

M. Trillat indique que pour l'instant, il n'est question que d'attribuer la tranche ferme, pour être dans les délais. Nous avons une prise de risque à prendre : Le montant s'élève à 70K € d'engagement en attente de la décision finale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2023-08 Convention triennale de partenariat avec Woodstower**

Cette convention est reportée sur le mois de mars.

**2023-09 Cession de la parcelle ZA26 à la SAFER et régularisation de l'occupation du domaine avec la SAS GINKGO**

Présentation du dossier par M. Trillat

M. Charles rappelle que le montant de la vente est le montant maximum que l'on puisse obtenir pour un terrain classé agricole au PLU. Il précise que la mairie de Décines a été relancée 2 fois sans aucun retour de leur part.

M. Ray trouve ennuyeux de céder le patrimoine foncier, trouve que le prix est faible, et voudrait connaître l'historique de cette parcelle. Dans quelques années, elle pourrait être vendue x10 ou x20.

Mme Reveyrand indique que cette parcelle a vécu une occupation illicite pendant plusieurs années, et que cela vaut propriété de l'occupant parfois pour les tribunaux. Le Symalim aurait dans ce cas pu ne rien gagner du tout.

M. Charles précise qu'étant considéré comme un terrain agricole, on ne peut le vendre plus cher... Il rappelle qu'aucun projet n'est possible sur cette parcelle, et qu'il faut surtout se dégager au niveau responsabilité juridique.

M. Vieira indique que le Symalim n'est pas obligé de céder cette parcelle, mais que si cession il y a, ce sera à ce prix-là.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2023-10 Convention pour la plantation et l'entretien de haies sur la parcelle ZC5 propriété du Symalim sur la commune de Vaulx-en-Velin, dans le cadre du « marathon de la biodiversité » porté par la Métropole de Lyon**

Présentation du dossier par M. Trillat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS DIVERS**

Mme Creuze rappelle les prochaines dates des séances, à savoir le Bureau syndical du 16 février, ainsi que le Comité syndical du 2 mars.

Catherine CREUZE  
Présidente

Jean-Claude RAY  
Secrétaire de séance

